



EXPLORER APPRENDRE GRANDIR



VILLE DE GRISSAN
ENFANCE JEUNESSE
MODE D'EMPLOI

EDITO

Une rentrée sereine pour découvrir et bien grandir

Nos écoles sont prêtes à accueillir les enfants pour cette année scolaire placée sous le signe de l'épanouissement, de la réussite et du vivre-ensemble.

Chaque rentrée est une étape importante pour les élèves et les familles. La Ville est mobilisée pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et d'accompagnement.

Avec le livret « Enfance & Jeunesse », vous trouverez les informations sur les services scolaires, périscolaires, extrascolaires et de loisirs à Gruissan.

Notre ambition : garantir une égalité des chances et des services publics de qualité.

Les fournitures scolaires ainsi que les transports sont offerts par la Ville avec aucun reste à charge pour les familles.

L'Espace Citoyen en ligne permet d'effectuer vos démarches administratives liées à la scolarité de vos enfants.

De la petite section au CM2, les élèves bénéficient d'interventions musicales et nos éducateurs sportifs accompagnent les classes pour développer le goût de l'activité physique, l'esprit d'équipe et le bien-être.

Les classes Orchestre et les projets artistiques sont reconduits pour une ouverture culturelle propice à l'épanouissement des enfants.

Gruissan poursuit son engagement auprès des enfants en situation de handicap avec

l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap (UEEP). Une scolarisation adaptée en milieu ordinaire, accompagnée de nombreux temps de partage entre tous les élèves, à l'école comme sur les temps périscolaires.

L'éducation passe aussi par l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie, de nombreuses actions sont proposées pour cela : ramassage scolaire à vélo, sensibilisation à la sécurité routière, Conseil Municipal des Enfants ou encore présence quotidienne de la Police Municipale aux abords des écoles afin d'assurer la sécurité des élèves.

L'alimentation de vos enfants est une priorité. Les repas, préparés par l'équipe du Soleilhas, privilégient les produits biologiques, locaux et de qualité. Des menus équilibrés, variés et un repas végétarien hebdomadaire éveillent l'appétit des enfants tout en soutenant les circuits courts. Des pique-niques offriront aux enfants des moments conviviaux en plein air, propices au partage et à la découverte.

La Ville organisera à l'automne une Fête des Familles, réunissant enfants, parents et équipes éducatives autour d'animations, d'ateliers et de temps d'échange.

L'équipe municipale et les services resteront mobilisés auprès des enseignants et des familles afin d'accompagner chaque enfant dans son parcours scolaire et son épanouissement.

Nous souhaitons aux élèves, aux parents ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative une excellente rentrée scolaire.

Sylvie Ferrasse, adjointe au maire déléguée à l'Enfance-Jeunesse, et Didier Codorniou, Maire de Gruissan



LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE C'EST



POUR LE NOURRISSON

- ▶ Le RPE
(Relais Petite Enfance)
- ▶ Crèche
- ▶ RAM
- ▶ Jeux du jeudi
- ▶ Guichet Unique



POUR L'ENFANT

- ▶ Écoles Maternelle et Élémentaire
- ▶ Aide aux devoirs
- ▶ Accueil et Périscolaire
- ▶ Transports Scolaire
- ▶ Garderie Midi
- ▶ ALSH (centre de loisirs)
- ▶ Restauration Scolaire
- ▶ Conseil Municipal Enfants
- ▶ École Municipale des Sports



POUR L'ADOLESCENT

- ▶ Conseil Municipal des Jeunes
- ▶ Accueil des Jeunes en MJC
- ▶ Transports Scolaires
- ▶ «Passe ton permis»
- ▶ Passe ton BAFA»
- ▶ «Bourse aux Projets»



NOUVEAU ! L'ESPACE CITOYEN
facilite votre quotidien pour l'inscription et la gestion du quotidien de vos enfants
pour les services crèche, périscolaire, cantine, centre de loisirs.

POUR CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL :

- ▶ www.espace-citoyens.net/ville-gruissan/espace-citoyens/
- ▶ ou en flashant le QR Code



LE RPE (Relais Petite Enfance)

3 Services dans un même lieu



1/ LE GUICHET UNIQUE pour vous simplifier la vie !

- ▶ Vous y trouverez les infos sur les différents modes de garde à Gruissan (disponibilité, localisation, coût ...)
- ▶ Vous serez conseillé sur le mode de garde individuel ou collectif adapté à vos besoins.
- ▶ Vous serez accompagné dans les démarches administratives.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi 14h30 à 17h

Jeudi 14h à 18h

RDV - 06 31 20 62 28



2/ LES JEUX DU JEUDI

Bienvenue aux enfants et aux familles !

- ▶ Vous souhaitez que votre enfant soit en contact avec d'autres enfants dans un espace aménagé pour lui ?
- ▶ Vous recherchez un lieu pour rencontrer et échanger avec d'autres parents ?
- ▶ Une professionnelle de la petite enfance vous accueillera.
- ▶ Gratuit et sans inscription.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les jeudis matin de 9h à 12h

pour les enfants de 0 à 6 ans.

Fermé pendant les vacances scolaires

3/ LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Un lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour la qualité de l'accueil de l'enfant à domicile !

- ▶ Les enfants participent à des activités d'éveil propices à la socialisation.
- ▶ Les parents ont toutes les infos pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile.
- ▶ Les assistant(e)s maternel(le)s ou gardes à domicile disposent d'un lieu d'échange, de formation

et de partage d'expérience pour la construction d'une identité professionnelle.

HORAIRES D'ACCUEIL

Ateliers pour les enfants :

lundi, mardi, vendredi : 9h > 12h

Accueil individuel parents, assistantes maternelles, gardes à domicile :

lundi : 14h30 > 17h

jeudi : 14h > 18h ou sur RDV.

LA CRÈCHE

Un accueil occasionnel et régulier



LA CRÈCHE

La crèche accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.
Elle est composée de :



POUR L'INSCRIPTION

Un contrat est passé avec la famille :

- ▶ à partir des besoins qu'elle expose,
- ▶ et des contraintes horaires liées à la qualité de l'accueil dans la collectivité.

Ce contrat détermine, pour la durée de l'inscription :

- ▶ l'amplitude journalière de l'accueil,
- ▶ le nombre de jours réservés par semaine,
- ▶ le nombre de mois de fréquentation.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Elle est forfaitaire et mensuelle

Les tarifs sont fixés par contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude en fonction de la composition des familles et de ses revenus.

HORAIRES & INFOS

Du lundi au vendredi : 7h30 > 18h30

(sauf les jours fériés, fermeture la semaine de Noël et la deuxième semaine des vacances d'hiver).

LES ÉCOLES

Directrice de l'école maternelle : Christelle Sierra
Directrice de l'école élémentaire : Cécile Berard



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

- En premier lieu : une inscription administrative auprès du service Enfance-Jeunesse.
- Puis les inscriptions à l'école Maternelle et à l'école Élémentaire se font auprès des Directrices des écoles respectives.
- **Les familles doivent fournir les documents suivants :**
 - Photocopie du livret de famille (en cas de divorce, justificatif fixant le domicile de l'enfant et accord écrit de l'autre parent s'il y a lieu).
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Certificat de radiation de l'école quittée pour les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre école.
 - En cas d'hébergement, attestation d'hébergement + pièces justificatives.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi / De 9h à 12h et de 14h à 17h

Les enfants peuvent être accueillis 5 minutes avant 9h et 14h dans les plages horaires et conditions fixées par les enseignants et précisées dans le règlement intérieur de l'école.

ALLER À L'ÉCOLE AUTREMENT ! TOUS À L'ÉCOLE EN VÉLO

le ramassage scolaire à vélo encadré
par les éducateurs sportifs de la ville
2 circuits : balnéo > école & chalets > école



Du lundi 07 septembre au vendredi 16 octobre 2026

Du mardi 18 mai au vendredi 25 juin 2027

* Les dates sont susceptibles d'évoluer en raison des conditions météo

Retrouvez toutes les infos, parcours et modalités d'inscription :
sur www.ville-gruissan.fr

Info et inscription service enfance jeunesse : 04 68 75 21 07
centredeloisirs@ville-gruissan.fr

ÉCOLIERS À GRUISSAN

RÉALISÉ AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Comment passer une belle journée avec mes professeurs et mes camarades dans mon école

ON SE COMPORTE BIEN AVEC SES COPINES ET COPAINS

- Respecter les consignes des adultes
- Etre poli et éviter les gros mots
- Ne pas se disputer ni se bagarrer
- Ne pas se moquer des amoureux

ON S'AMUSE DANS LA COUR

- Jouer ensemble et partager les jeux
- Ne pas grimper sur les rampes et les arbres
- Ne pas sauter dans les flaques d'eau

LES TOILETTES ET SES OCCUPANTS

- Laisser les toilettes propres
- Respecter l'intimité des autres
- Ne pas jouer avec le papier mouillé
- Ne pas faire de batailles d'eau

SI TU NE RESPECTES PAS CES RÈGLES DE VIE TU T'EXPOSES À :

- Faire des excuses
- OU
- Etre privé d'une partie de la récréation
- OU
- Avoir un mot dans le cahier de liaison
- OU
- Avoir une punition écrite
- OU
- Etre convoqué avec les parents

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Cette instance de la Démocratie Participative constitue pour les enfants gruisanais un tremplin vers l'apprentissage du fonctionnement de leur commune.
Cet engagement citoyen se traduit par le montage de projets, toujours dans l'intérêt général, et souvent leur réalisation.
Le mode d'élection, ouvert aux CM1 et CM2 et le fonctionnement, mais, adjoints avec délégation et conseillers municipaux sont identiques à ceux des élus adultes.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

est organisé tous les jours de classe

Il permet de prendre en charge les enfants avant la classe le matin et après la classe le soir. Les enfants sont accueillis par des animateurs diplômés et des activités sont organisées.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 > 9h / 17h > 19h

Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.



LA GARDERIE DU MIDI

Chaque jour scolaire, une garderie gratuite est organisée

Elle permet aux parents qui ne sont pas disponibles aux heures de sortie de classe à 12h et de rentrée à 14h de laisser leurs enfants.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les enfants sont gardés dans les locaux et la cour de l'école maternelle de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Un animateur diplômé encadre ce temps afin d'accompagner au mieux les enfants.

HORAIRES D'ACCUEIL & TARIFS

2€ de l'heure / Lundi & Jeudi



TRANSPORTS SCOLAIRES

Un ramassage scolaire est organisé matin et soir chaque jour scolaire.



CONDITIONS D'ACCÈS

► Pour les familles domiciliées à Gruissan et habitant à 3 km et plus de l'école.

CENTRE DE LOISIRS

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement



LE FONCTIONNEMENT

► L'accueil est organisé le mercredi et pendant les vacances scolaires dans les locaux de «Cap au Large».

► Les enfants sont accueillis par tranche d'âge.

→ 3 à 6 ans : Accueil de Loisirs Maternelle

→ 7 à 11 ans : Accueil de Loisirs élémentaire

► L'accueil se déroule chaque mercredi de l'année scolaire et pendant les vacances scolaire (fermeture annuelle du 21 au 25 décembre 2026 et du 15 au 19 février 2027).

► Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.

HORAIRES D'ACCUEIL

Accueil complémentaire du matin : 7h30 > 8h30

Accueil du matin : 8h30 > 9h30

Journée : 9h30 > 17h

Accueil du soir : 17h > 17h30

Accueil du soir complémentaire : 17h30 < 18h30

LES ACTIVITÉS DE L'ALSH

De nombreuses activités sont proposées par une équipe d'animateurs diplômés : activités sportives, artistiques et de plein air.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

► Le dossier est établi au service Enfance-Jeunesse.

► Les familles doivent réserver les places jusqu'à la veille avant 12h

► Les inscriptions sont acceptées en fonction des places disponibles.

► L'ouverture des inscriptions se fait à la rentrée des vacances pour la période de vacances suivante.

RESTAURATION SCOLAIRE

pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle



INFOS GÉNÉRALES

Les enfants sont accompagnés au restaurant scolaire le « Soleilhas » pendant la pause méridienne par des animateurs diplômés qui leur proposent également des activités.

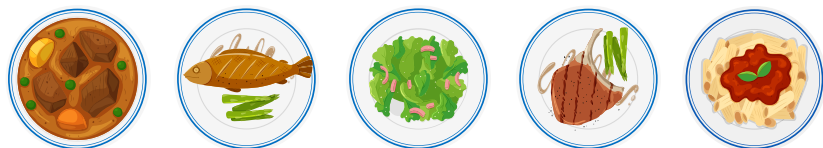
HORAIRES D'ACCUEIL & INFO

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les menus sont en ligne et consultables sur l'application NONA avec le code d'accès ia7vc

LES INSCRIPTIONS

- Les familles doivent, tout d'abord, constituer un dossier d'inscription auprès du service Enfance - Jeunesse.
- Un règlement définissant le fonctionnement est disponible sur le compte citoyen et le site internet de la ville.



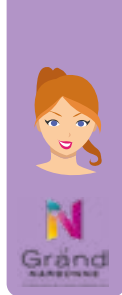
LA FACTURATION

Ont été dissociés le prix du repas qui reste fixe et le prix du temps d'activité qui est établi en fonction du quotient familial.

- La facture est mensuelle, en fonction du nombre de repas pris.
- Les familles doivent signaler les absences au service Enfance-Jeunesse la veille avant midi et pour le lundi, le vendredi avant midi.
- Un tarif majoré à 5€ le repas est appliqué en cas de non-inscription ou d'inscription tardive.
- En cas d'absence de l'enfant pour maladie, les familles doivent le signaler le jour même avant 9h et fournir le certificat médical. À défaut, elles devront acquitter le prix du repas.



TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS



LA COMMUNE PREND EN CHARGE LE COÛT DE L'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

pour les élèves domiciliés à Gruissan et qui fréquentent les établissements scolaires du second degré de Narbonne.

DEUX CAS POSSIBLES :

► 1^{ère} inscription : Le demandeur doit fournir

- un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois
- une photo d'identité.

Il lui est délivré une attestation permettant de renouveler l'abonnement sans faire d'avance financière auprès de la société de transport à l'adresse suivante : **Citiboutique gare routière à NARBONNE**

Toute demande de duplicata sera facturée 5€ par la société de transport.

► Renouvellement d'abonnement :

- L'ancienne carte
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une carte d'abonnement nominative est ensuite élaborée par la société de transports du Grand Narbonne.



COÛT RÉEL POUR LA COMMUNE : 84€ PAR ENFANT

- L'abonnement est valable pour le titulaire de la carte pour tout déplacement dans le périmètre de l'Agglomération.
- Un service gratuit d'envoi de SMS a été mis en place pour être informé en permanence sur l'actualité du réseau.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance de la Démocratie Participative.

Il est animé par un responsable de l'équipe Enfance Jeunesse.

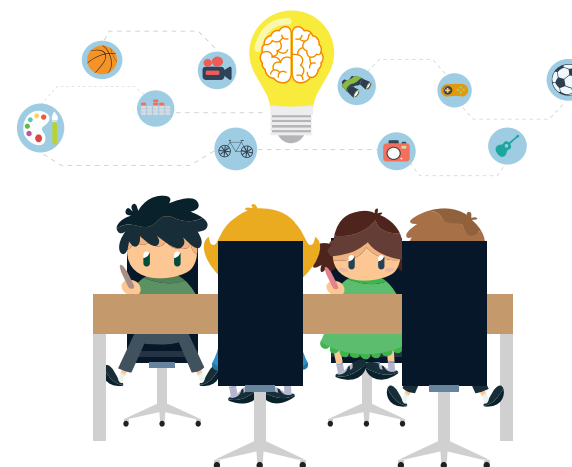


FONCTIONNEMENT

Ses membres sont élus pour une période de 1 an parmi les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Gruissan.

- Le déroulement des élections et la composition du Conseil sont identiques à ceux des adultes.
- Il se réunit en mairie une fois par semaine.
- Au cours de ces séances sont proposés, étudiés et actés des projets et des actions émanant des enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants s'engage, se mobilise et s'investit dans de nombreuses actions solidaires et citoyennes mais aussi s'informent sur la vie de la commune : Participation au Téléthon, distribution de sac en tissu pour la journée de l'environnement, journée de la gentillesse avec accueil de personnes âgées, décorons nos maisons pour Noël...



POINT JEUNES M.J.C

Espace Educatif Jeunesse



POUR LES JEUNES DE 11 À 17 ANS

► Une **animatrice est à leur écoute** pour leurs loisirs, mais aussi pour répondre à leurs attentes et leurs interrogations dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, la sexualité, la prévention des conduites à risques, la famille ou leur place dans la société.

► Le Point Jeunes est aussi **un lieu favorisant les initiatives des jeunes** en les impliquant dans la conception et la réalisation.

Ces 3 dernières années : Échange Européen de Jeunes au Luxembourg, Voyage à Londres, projet « EMPATEAM, escape-game sur le harcèlement scolaire.

POUR LES 18 / 25 ANS

Un accompagnement sur les projets des jeunes, un point d'écoute et d'orientation sur les problématiques des jeunes. Un lieu ressource et un tiers lieu avec mise à disposition d'outils informatiques...

POUR TOUS LES JEUNES ET LES FAMILLES

« Promeneur du Net »

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, dans le prolongement de son travail auprès des jeunes sur le terrain.

Il intervient avec une identité professionnelle clairement affichée.

Son rôle est notamment de maintenir le lien avec les jeunes, d'écouter, répondre à leurs questions, prévenir les conduites à risque, sensibiliser aux usages du numérique et orienter vers les structures ou professionnels compétents si nécessaire.

Contact : Virgil : 06 65 05 61 24

LE PROJET « 100% GAGNANTS » DE L'ANNÉE : « CAP SUR DEMAIN, LES CHRONIQUES DU FUTUR »

Le groupe d'adolescent a choisi en 2026 de réaliser une mini-série en se projetant sur ce que sera demain. Au programme : cours de théâtre, visite de studio cinéma, apprentissage des techniques vidéo. Afin de se documenter et de s'inspirer, un séjour itinérant avec pour étape finale le « Futuroscope », leur permettra de visiter des lieux ou se prépare notre avenir. Présentation de la mini-série prévue en mars 2027

INFO & HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les périodes scolaires : les mercredis, vendredis soir et samedis de 14h à 19h (sauf veillées ou sorties en soirée)

Pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi | Horaires selon programme

Soirées : en fonction de la demande des jeunes

Lieu : MJC / Animateur : Virgil Quissac

Public : adolescents à partir de 11 ou 12 ans (collégiens et lycéens)

pour le Point jeunes. 18 à 25 ans pour l'accompagnement personnalisé ou collectif

Tel Virgil : 06 65 05 61 24

SÉJOUR À LA NEIGE

Pratique du ski, découverte du milieu, activités diverses.

INFO & DATE DE SORTIES

Période : vacances scolaires d'hiver / Public : de 8 à 17 ans

Infos MJC à compter d'octobre 2026

Lieu : Station de montagne des Pyrénées / Activités : En fonction de l'enneigement

Le + : Nous acceptons les différentes aides aux vacances (Aide aux Temps Libres, chèques vacances, Pass Colo pour les enfants nés en 2015).

Renseignements : 04 68 49 61 87

LES SÉJOURS VACANCES

► C'est quand ?

- Séjours sous tente aux vacances d'avril, d'été et d'octobre
- Inscriptions dès le mois d'avril
- Séjour Thématique aux vacances d'octobre
- Des séjours pour les 6/11 ans ; 11/13 ans et 13/17 ans

► Combien ça coûte ?

- De 350€ à 400€ selon les séjours (du lundi au vendredi) aides de la CAF déduites directement à l'inscription
- La carte MJC (18€ ou 23€ selon l'âge)

Les aides au temps libre de la CAF et de la MSA, les chèques vacances, les « pass-colo » sont acceptés. Facilités de paiement sur demande.



«PASSE TON PERMIS» «PASSE TON BAFA»



Le CCAS de Gruissan a mis en oeuvre un dispositif visant à donner la possibilité aux jeunes de **14 à 25 ans (15 ans pour la conduite accompagnée)** de bénéficier d'une aide au financement :

► Pour le passage du Permis de Conduire B, initial ou pour la conduite accompagnée.

► Pour l'obtention du B.A.F.A



CONDITIONS D'ACCÈS

► Cette aide financière est accordée après constitution d'un dossier et sous conditions de ressources.

► Son montant est déterminé après étude du dossier par comité de pilotage formé par des membres du CCAS.

► En contrepartie de l'aide, les candidats doivent faire part de leur volonté de s'inscrire dans une démarche sociale. Ils doivent effectuer une période de bénévolat de 50h minimum :

- **PERMIS** : Pour le permis auprès d'un organisme associatif ou public dans le domaine humanitaire, social, socio-éducatif, culturel, sportif ou environnemental.
- **B.A.F.A** : Pour le B.A.F.A en intervenant dans les activités périscolaires ou extrascolaires de la Commune ou auprès d'un organisme socio-éducatif agréé.

► Ce n'est que lorsque le candidat a **rempli toutes les conditions** décrites dans le dispositif et que le dossier a été validé par le comité de pilotage que le montant de l'aide peut être versée.

► Le montant définitif de l'aide est fixé par le Conseil d'Administration du CCAS.

DURÉE DU DISPOSITIF : 1 an (2 ans pour la conduite accompagnée)

CONTACT : 15 avenue Jean Carbonel -11430 Gruissan - 04 68 75 21 00

BOURSE AUX PROJETS JEUNES CITOYENS INNOVANTS POUR LES 16 / 25 ANS



VOUS AVEZ UNE IDÉE INNOVANTE* ?

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ / CITOYENNETÉ / ENVIRONNEMENT

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

- 1. CONSTRUISEZ VOTRE PROJET** : rédigez votre dossier de candidature, contactez des partenaires potentiels.
- 2. LE DÉPÔT DU DOSSIER** : auprès du service social.
- 3. LE JURY** : Vous présentez votre projet devant un jury composé d'élus et de techniciens spécialisés dans le domaine de la jeunesse. La présence des éventuels partenaires est vivement conseillée.
- 4. ET APRÈS ?** Le projet doit être réalisé dans l'année suivant la date de notification de l'attribution de la bourse (12 mois). Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à fournir un rapport d'activité moral et financier sur la réalisation du projet dans un délai de 6 mois après la réalisation de l'action. Une restitution (de type exposition, diaporama, article ou conférence de presse...) ouverte au public devra être organisée en lien avec les services de la commune.

* Cette année les projets se concentreront dans les domaines suivants, seront plus particulièrement encouragés : Le sport, le design, le volontariat, le handicap, les actions intergénérationnelles, les ateliers de médiation, les 500 initiatives, le 7ème conseil.

INFORMATIONS ET CONTACT : CCAS montée du Pech / 04 68 75 21 00



L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'apprentissage et la pratique de nombreuses activités physiques et sportives pour les 3 / 12 ans



HORS VACANCES SCOLAIRES

les mercredis matins

POUR LES VACANCES SCOLAIRES

du lundi au vendredi (1 semaine) de 9h30 à 11h30, pour les 6/12 ans.

Ces stages multisports sont organisés en partenariat avec les associations sportives de la ville

Coordinateur : Benjamin Hannedouche et 2 éducateurs sportifs

Contact : 04 68 75 21 07



ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE LA MJC



L'espace de vie sociale de la MJC organise un accompagnement à la scolarité à destination des enfants pouvant rencontrer des difficultés d'apprentissage ou souhaitant simplement obtenir une aide ponctuelle ou régulière.

- Accompagnement personnalisé sur demande des parents ou prescrit par l'équipe enseignante. Le but est d'accompagner l'enfant ou l'adolescent pour qu'il puisse apprendre à travailler en autonomie.
- L'accompagnement s'arrête lorsque l'enfant n'en a plus le besoin, mais peut reprendre à tout moment si nécessaire.
- Les accompagnements sont coordonnés et animés par Sandrine Morsa soutenue par des bénévoles

Tarif : 20 € l'année ou 10 € le trimestre

Jours et heures à déterminer après entretien avec les familles

CINEMA PIERRE RICHARD

VOTRE CINÉMA DE GRUISSAN EST ANIMÉ PAR L'ASSOCIATION CINEM'AUDE



Chaque semaine sont proposés des films famille et des séances spéciales pour les enfants.

Le Cinéma Pierre Richard se situe avenue de la douane. Un cinéma de proximité qui pratique des tarifs réduits pour les familles nombreuses et les enfants mais aussi des cartes d'abonnement. Profitez-en !

INFOS :

Tarifs : Normal : 7 € / Réduit : 5 € (- de 14 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, famille nombreuse, adhérents MJC Gruissan, seniors + 60 ans)

Mercredi : 4,50 € / Abonnements : 5 places à 25 € / 10 places à 45 €

Retrouvez tout le programme sur www.ville-gruissan.fr



MÉDIATHÈQUE

LA CARTE D'ADHÉSION EST GRATUITE POUR TOUS

- Vous pouvez donc, en vous rendant à la Médiathèque, obtenir gratuitement votre carte d'abonné en présentant votre carte d'identité et un justificatif de domicile.
- La Médiathèque propose également des animations que vous pouvez retrouver dans l'agenda du site de la Ville : www.ville-gruissan.fr

CONTACT : 04 68 75 21 30 - mediatheque@ville-gruissan.fr

Avenue Joseph Camp - 11430 Gruissan



ÉCOLE DE MUSIQUE

LA VILLE DE GRISSAN PROPOSE UNE ACTIVITÉ MUSICALE AUX ENFANTS EN CRÈCHE, AU RPE, À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE. UN DISPOSITIF ORCHESTRE À L'ÉCOLE A ÉTÉ LANCÉ EN 2021 ET SE POURSUIT À CETTE RENTRÉE 2026.

► Esther Martinat, Diplômée Universitaire de Musique, intervient pour initier les enfants au chant, au rythme et à la musique dans une classe dédiée. Elle bénéficie de nombreux instruments et équipements achetés par la Ville.

► L'école Municipale de Musique complète ce dispositif avec plusieurs pratiques instrumentales et des chœurs. Certains cours sont dispensés au sein de la classe de musique entre 12h et 14h pour faciliter l'agenda des familles : Chorale enfant « Le Cœur en Herbe », le jardin musical et la formation musicale.

CONTACT : EDM - service culture : 04 68 65 09 10



VACANCES SCOLAIRES 2026 - 2027

RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Mardi 1^{er} septembre 2026

VACANCES D'AUTOMNE 2026

Du lundi 19 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2026

VACANCES DE NOËL 2026

Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 03 janvier 2027

VACANCES D'HIVER 2027

Du lundi 8 février au dimanche 21 février 2026

VACANCES DE PRINTEMPS 2027

Du lundi 5 au lundi 18 avril 2027

VACANCES D'ÉTÉ 2027

A partir du lundi 05 juillet 2027

Bonnes Vacances !

LE MEMO DES VACANCES

Pour chaque période de vacances scolaires, le service Enfance & Jeunesse, et la Maison des Jeunes et de la Culture élaborent un programme complet pour les enfants et les adolescents.

De nombreuses activités vous sont ainsi proposées afin que vos enfants découvrent de nouvelles disciplines sportives, ludiques ou créatives. Pensez à réserver vos places le plus tôt possible.

- ▶ **Le centre de loisirs**, ouvert aux vacances scolaires (sauf 1^{ère} semaine des vacances de Noël et 2^{ème} semaine des vacances d'hiver)
- ▶ **L'école municipale des sports** propose des stages aux vacances d'automne, de février, d'avril, et d'été : 1 semaine 2h par jour, pour découvrir de nouvelles activités.
- ▶ **Les séjours de la MJC**, de 5 jours organisés par tranche d'âge avec des thématiques adaptées (à partir de 6 ans).
- ▶ **Le Point Jeunes** pour les jeunes de 12 ans et plus.



MAIRIE DE GRUISSAN

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

ELUE RÉFÉRENTE : SYLVIE FERRASSE

DIRECTRICE DE PÔLE: CATHERINE BOUPIES

COORDINATRICE : Aurélie ESPITALIE

Écoles

Directrice
de l'école maternelle :
Christelle SIERRA
Directrice de l'école
élémentaire :
Cécile BERARD

Crèche

Responsable :
Karla ESTEVE
12 agents

ALSH

Responsable :
Adeline MAYNADIER
6 agents mercredi /
8 agents petites
vacances
13 agents l'été

Périscolaire

Responsable :
Keltoum CHALKHA
15 agents

Ecole municipale des sports

coordinateur :
Benjamin
Hannedouche
2 éducateurs sportifs

Écoles

4 agents ATSEM

Le Soleilhas

Responsable :
Adrien GOMEZ
5 agents

RPE

Responsable :
Christine ESTRADE

Administration

Sabrina SALVAYRE
Monique TINE
Camille POUDEROUX

LE PÔLE SOCIAL

Avenue Jean Carbonel - 11430 GRISSAN

ccas@ville-gruissan.fr | Tél : 04 68 75 21 00

Ouverture au public : Lundi > vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30



LE CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gruissan accompagne les habitants rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne. Deux travailleurs sociaux vous reçoivent, uniquement sur rendez-vous, pour proposer un accompagnement social personnalisé. Ils peuvent également informer et accompagner dans les demandes d'aides financières ou d'aides alimentaires.

Les permanences* :

Psychologue : (3 séances prises en charge par le CCAS) RDV à l'accueil du CCAS au 04-68-75-21-00

Juriste : droit de la famille, du travail, civil, pénal social RDV à l'accueil du CCAS au 04-68-75-21-00

Mission locale jeune du Grand Narbonne : Prise de RDV au 04 26 78 34 00

Mutualia / Mutuelle : Prise de RDV au 04 75 64 63 63

() Autres permanences possibles en fonction des besoins et des thématiques (centre des finances publiques, service social CPAM ...)*

Les aides aux jeunes :

- Passe ton permis / Passe ton BAFA
- Bourse jeunes

Pour plus d'informations, contacter le CCAS au 04-68-75-21-00

ZOOM SUR LE DISPOSITIF DE RECUEIL



Besoin de renouveler ou de réaliser une première demande de carte nationale d'identité ou de passeport ?

Le CCAS dispose d'un dispositif de recueil permettant d'enregistrer les demandes de titres d'identité sur rendez-vous.

Nos agents vous accompagnent dans vos démarches et vous guident dans la constitution de votre dossier.

Prise de RDV -> <https://www.rdv360.com/mairie-de-gruissan-11430-gruissan>



FRANCE SERVICES : SANS RDV

France Services vous accompagne dans vos démarches administratives du quotidien.

Trois agents vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches en ligne, la création et l'utilisation de vos espaces personnels, le montage de dossiers, ainsi que dans vos échanges avec les principaux services publics (CAF, CPAM, France Travail, impôts, retraite, ANTS, La Poste, etc.).

Ils mettent également à votre disposition les principaux formulaires et dossiers administratifs et sociaux en version papier.



CONTACTS

Service Enfance-Jeunesse

Montée du Pech / 04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Crèche

Impasse Françoise Dolto / 04 68 49 53 33 / creche@ville-gruissan.fr

RPE

Quai Cap au Large / 06 31 20 62 28 / rpe@ville-gruissan.fr

ALSH

Quai Cap au Large / 04 68 75 21 07

Accueil Périscolaire

Rue René Gimié / 04 68 49 26 85

Ecole Maternelle

Impasse des écoles / 04 68 75 04 79 / ce.0110321p@ac-montpellier.fr

Ecole Primaire

Rue René Gimié / 04 68 49 03 69 / ce.0110319m@ac-montpellier.fr

MJC

Montée du Pech / 04 68 49 61 87 / mjc.gruissan@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Enfants

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Ecole municipale des sports

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Médiathèque

Av Joseph Camp / 04 68 75 21 30 / mediatheque@ville-gruissan.fr

École de Musique

Av Jean Carbonel / 04 68 75 21 15 / cubeamusique@ville-gruissan.fr

PÔLE SOCIAL - CCAS

Av Jean Carbonel / 04 68 75 21 00 / ccas@ville-gruissan.fr

AES

06 60 04 60 01

